Sortie d'immeuble en société : choix de la voie la moins imposée

€ 75,00 €

Lorsqu'un immeuble détenu par une société est vendu, l'acheteur doit s'acquitter des droits d'enregistrement et la venderesse est taxée sur la plus-value de l'immeuble.

Il existe cependant plusieurs possibilités pour réduire ces impôts, à titre d'exemple:

- Réemploi de la société venderesse
- Vente d'un immeuble en indivision
- Scission de la société
- Utilisation de certains droits de démembrements

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 75.00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
 - Q Liège
 - Le 4 décembre 2025 De 18h30 à 21h30
- Reconnaissance
 - Agréé ITAA (3 heures)
 - Agréé IPI (3 heures)

Sortie d'immeuble en société : choix de la voie la moins imposée - Le jeudi 4/12/25, Liège

